

ARRETE DU MAIRE AUTORISATION DE STATIONNER

Nous, Maire de MAIGNELAY-MONTIGNY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et l'instruction municipale, livre I huitième partie "signalisation temporaire" pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

-Vu la demande d'autorisation de stationnement de Monsieur Arnaud FIEVEZ – 8 rue Edmond Geffroy 60420 Maignelay-Montigny pour l'entreprise de maçonnerie BIENDINE de Royaucourt en date du 20 février 2023.

-Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le stationnement d'un véhicule camion-benne devant le 8 rue Edmond Geffroy pour la réalisation de travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mercredi 1^{er} mars au vendredi 17 mars 2023 le camion-benne immatriculé BS061NM appartenant à l'entreprise de maçonnerie Mickaël BIENDINE de Royaucourt est autorisé à stationner devant la propriété de Monsieur Arnaud FIEVEZ – 8 rue Edmond Geffroy à Maignelay-Montigny afin de réaliser des travaux d'ouverture pour la pose d'un portail de 8 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 2:

L'entreprise aura à charge de prendre les mesures nécessaires de sécurité à son stationnement.

ARTICLE 3:

Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Maignelay-Montigny est chargé en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune et dont une ampliation sera transmise à l'attention :

- de Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maignelay-Montigny
- de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maignelay-Montigny
- de l'Agent de la Police Municipale de Maignelay-Montigny
- du Directeur de l'UTD Centre de Saint Just en Chaussée
- de Monsieur Mickaël BIENDINE de Royaucourt
- de Monsieur Arnaud FIEVEZ de Maignelay-Montigny

affiché et publié dans la commune



A Maignelay-Montigny, le 20 février 2023

Le Maire de Maignelay-Montigny

Denis FLOUR